

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 12 août 2010 portant nomination des membres du jury de fin de formation des ingénieurs du génie sanitaire (promotion 2009-2010)**

NOR : SASR1030749A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs de génie sanitaire ;  
Vu l'arrêté du 21 septembre 1992 modifié relatif à la formation des ingénieurs de génie sanitaire et notamment son article 5,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du jury de l'examen de fin de formation des ingénieurs de génie sanitaire de la promotion 2009-2010 :

M. Charles SAOUT, représentant le directeur général de la santé.

Mme Myriam REVEL, représentant la directrice des ressources humaines.

M. Gilles SAUVAGET, représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique.

Le directeur de stage du candidat concerné.

#### Article 2

Les directeurs de stage appelés à siéger au sein du jury de la promotion 2009-2010 sont les suivants :

Mme Marylène BAGHADOUST, agence régionale de la santé du Centre, déléguée territoriale de Loire-et-Cher.

M. Alain CADOU, agence régionale de la santé de Champagne-Ardenne, directeur de santé publique.

Mme Caroline DUTOIT-COSSON, agence régionale de la santé d'Auvergne, déléguée territoriale du Cantal.

Mme Laëtizia GUILLOTIN, direction générale de la santé, chef de bureau de la qualité des eaux.

M. Michel HUGUET, agence régionale de la santé d'Île-de-France, délégué territorial adjoint de Seine-et-Marne.

Mme Christine JACQUEMOIRE, agence régionale de la santé d'Île-de-France, déléguée territoriale adjointe de la Seine-Saint-Denis.

Mme Marie-Noëlle LOIZEAU, agence régionale de la santé de Bourgogne, ingénieur de génie sanitaire.

M. Lionel MIS, Autorité de sûreté nucléaire (ASN), adjoint au chef de la division de Paris.

M. Laurent POQUET, agence régionale de la santé de Midi-Pyrénées, délégué territorial de l'Aveyron.

M. César SANCHEZ, agence régionale de la santé du Limousin, délégué territorial de la Corrèze.

M. Jérôme VEYRET, agence régionale de Picardie, ingénieur de génie sanitaire.

#### Article 3

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

#### Article 4

La directrice des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 12 août 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef de service de la direction  
des ressources humaines,*

P. SANSON